



VILLE D'AUBY - DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Françoise PLATEAU, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Rudy CARLIER à Dorothée LORTHIOS, Corinne DESPREZ à Brahim NOUI, Anne-Cécile LEVRAY à Françoise PLATEAU

Absents : Eric ZELAZNY, Ludovic ALVAREZ

Monsieur Abdelmalik SINI a été désigné secrétaire de séance

18 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE CRENEAUX PISCINE POUR LES SCOLAIRES AVEC LA VILLE DE DOUAI

Monsieur LOURDAUX rappelle à l'assemblée que suite à la fermeture de la piscine en juillet 2023, la commune de Douai a accepté de mettre à disposition des établissements scolaires (du CP au CM2), des créneaux d'utilisation de ses établissements aquatiques.

Une convention régissant les modalités administratives et financières entre les collectivités doit être établie.

Il est demandé au conseil municipal,

- D'approuver la reconduction des créneaux pour toutes les classes Aubyeoises concernées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
- D'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Approuve la reconduction des créneaux pour toutes les classes Aubyeoises concernées,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Secrétaire de Séance

Abdelmalik SINI



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH